

Motion de la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) Réunion du 10 mars 2015

Le rapport de l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) préoccupe la CME car il vise à rassembler dans un guichet unique la soumission des appels d'offres pour la recherche de santé. L'agence nationale de la recherche (ANR) évaluerait tous les programmes soumis et les instituts thématiques multi-organismes (ITMO) d'AVIESAN définiraient les axes prioritaires de recherche ; ce qui conduirait sinon à la disparition du programme hospitalier de recherche clinique (PHRC), du moins à sa dilution dans l'ensemble de la recherche en santé.

Au-delà de ses imperfections, le PHRC a permis une forte implication des cliniciens dans la recherche clinique et la publication de très nombreux travaux de niveau international. Au moment où des sacrifices financiers importants sont demandés aux hôpitaux, le PHRC constitue un enjeu et une motivation essentiels pour les cliniciens chercheurs.

Prête à soutenir les adaptations nécessaires (coordination avec la recherche fondamentale, contenu et modalités d'évaluation des projets), la CME de l'AP-HP demande le maintien d'un PHRC individualisé.